

Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

• Mesure 1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériel et immatériel

Le patrimoine culturel est à la fois matériel (paysages construits, bâtis spécifiques du territoire, architecture, sites archéologiques, objets d'art, mobilier, outils...) et immatériel (pratiques et organisations sociales, modes d'expression ou d'interprétation, savoir-faire...). Par les liens existants entre passé, présent et futur, le partage culturel contribue à la cohésion sociale du territoire, et favorise les contacts intergénérationnels entre résidents d'une même vallée.

Mieux connaître et partager les patrimoines d'aujourd'hui et d'hier nécessite d'approfondir les inventaires patrimoniaux selon des protocoles éprouvés, et de mettre en réseau les acteurs locaux et régionaux concernés. Le tout, en prenant soin de valoriser les spécificités et valeurs ajoutées du territoire.

- Priorité pour tout territoire dont la population vieillit, le recueil des savoir-faire anciens (artistique, architectural, culinaire, artisanal...) nécessite la rencontre et l'écoute des personnes détenant ces savoirs singuliers, l'initiation aux gestes du passé, le recueil de témoignages écrits ou photographiques.
- Pour les patrimoines immatériels (histoire, mémoires et traditions orales, faits marquants, nom des lieux, usages de l'espace...), le recueil de la parole est à privilégier afin de permettre la conservation de cette mémoire vivante.
- Les inventaires des patrimoines bâtis remarquables du parc national (dont patrimoine vernaculaire) sont à effectuer dans le respect des normes méthodologiques reconnues.

Un accès facilité à la culture est essentiel. Les lieux de ressources fixes ou itinérants (bibliobus, « véhicules de la culture »...), tout comme les fonds documentaires pour la plupart identifiés (iconographiques, rédactionnels, sonores...), seront perfectionnés. Des partenariats viseront à rendre plus lisible et accessible – notamment pour les jeunes - cette richesse commune.

La mise en réseau des ressources, les programmations collectives et le recours à une ingénierie culturelle professionnalisant les acteurs doivent contribuer à l'amélioration de ce partage.

Rôles de l'EPPNE : participation aux inventaires ; appui à l'animation et à la coordination des initiatives locales ; améliorer l'accès aux ressources culturelles ; construction de liens intergénérationnels autour de l'oralité (veillées par exemple) ; mise en valeur d'éléments spécifiques du territoire (patois, nom des lieux, histoire et pratique de l'alpinisme, usages liés aux canaux d'irrigation, autres éléments remarquables du patrimoine rural), notamment via des événements marquants ; achèvement, actualisation et harmonisation des programmes de signalétique patrimoniale...

Contributions attendues des communes adhérentes : information et association de l'EPPNE aux démarches locales ; contribution au recueil et à la mise à disposition de données, récentes ou anciennes, nécessaires à la compréhension des traditions/ usages locaux et des évolutions du territoire ; soutien aux programmes de mise en valeur patrimoniale de leur bassin de vie.

Principaux autres partenariats à mobiliser : associations, STAP, DRAC, CAUE, réseaux des musées et des bibliothèques à thème, collectivités territoriales et leurs groupements, Pays, services culturels des conseils généraux et régionaux, services en charge de l'inventaire général du patrimoine, conseils de développement...

[...]

Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

Page 55 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #1030

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2014-08-13 10:30